

miséricorde. Qui est-ce qui a fait ce commandement ? C'est le Créateur du monde et le Maître Souverain de l'univers : Il l'a fait à ces esprits sublimes et bienheureux qui règnent avec Lui dans le Ciel. En faveur de qui l'a-t-il fait ? Il l'a fait pour vous-mêmes, qui n'êtes que cendre et poussière, qui disparaîsez comme l'ombre, qui êtes aujourd'hui et ne serez pas demain. Mais enfin en quoi consiste ce commandement ? Il a recommandé à ses anges de veiller sur vous, de vous servir de gardiens et de pères. Combien ces paroles vous doivent-elles donner de respect, d'affection et de confiance ! ”

Nous avons dans ces dernières paroles l'expression des devoirs à remplir à l'égard des anges gardiens. Agissons sous leur garde en nous rappelant qu'ils sont les envoyés de Dieu. Mettons en eux notre confiance en nous rappelant qu'ils doivent nous guider dans le chemin du Ciel. Soyons soumis à leur enseignement, et à leurs conseils, nous y trouverons la paix dans la vie présente, et l'espérance du bonheur dans la vie future. A nos derniers moments, les anges rempliront encore auprès de nous un ministère de consolation. Après avoir été nos compagnons fidèles pendant notre vie, ils nous assisteront au moment de paraître devant Dieu, Et les paroles de l'Eglise recevront alors leur accomplissement : “ *Occurrite angeli Dei, suscipientes animam ejus.* Accourez, anges de Dieu, et recevez son âme.”

Méditons ces paroles plus particulièrement pendant le mois consacré aux Saints Anges. Invoquons le secours de ces anges, et pour nos